Image not found or type unknown

Elections - respect procédure de vote

Par **Tiltaque**, le **30/03/2015** à **20:49**

Depuis plusieurs scrutins, je constate que la procédure électorale n'est pas respectée dans mon village. On demande aux électeurs d'émarger la liste électorale avant d'avoir voté.
Une seule liste est utilisée.
Ayant fait la remarque au premier tour de scrutin des municipales, la procédure avait été rectifiée pour le tour suivant. Mais pour les départementales, on est revenu à la procédure "courte", c'est à dire reconnaître que l'on a voté avant de l'avoir fait.
Est-ce légal ou est-ce toléré? et si non comment obtenir que le règlement soit observé ?
Mon objet n'est pas de faire annuler le scrutin mais d'obtenir le respect de la légalité dont c'est une des missions fondamentales du maire.
Merci de votre réponse.
Tiltaque

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés